

REGIE AUTONOME PERSONNALISEE DU THEATRE
Délibération du Conseil d'Administration
Séance du 4 juin 2025 à 14h00

L'an deux mille vingt-cinq,
Le quatre juin à quatorze heures

Le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par les statuts dans le lieu habituel de ses séances.

Etaient présents : Mme Sylvie André-Coste, M. Jacquy Barbisan, Mme Véronique Chaize, M. Alain Coste, Mme Martine Finiels, M. Thierry Jallet, Mme Anne-Hélène Maussier, M. Benoit Vuillon.

Etaient excusés : M. Gilbert Bouvier (donne pouvoir à Mme Martine Finiels), Mathilde Grobert (donne pouvoir à M. Alain Coste), M. Olivier Naudot (donne pouvoir à M. Jacquy Barbisan), Mme Marie-José Volle (donne pouvoir à Mme Véronique Chaize),

Invités à titre consultatif : M. Laurent Sellier, Directeur et Mme Christelle Bonne, Directrice adjointe

Secrétaire de séance : Mme Léonore Garait, assistante de direction

Délibération n° : 527

Objet de la délibération : **Adhésion au syndicat mixte Numérian**

Date de la convocation : 28 mai 2025

Nombre de membres du Conseil d'Administration : 15

Nombre de membres présents : 8

Nombre de membres représentés : 12

Vu, les statuts du Syndicat Mixte Numérian (arrêté préfectoral N°07-2023-12-29-00005 du 29 décembre 2023),

Préambule :

Madame la Présidente Véronique Chaize informe les membres du Conseil d'administration du projet d'adhésion au Syndicat Mixte Numérian dont les statuts ont été fixés par arrêté préfectoral N°07-2023-12-29-00005 du 29 décembre 2023.

Elle expose l'objet de Numérian en tant qu'Opérateur Public de Services Numériques (OPSN) intervenant en Ardèche et dans la Drôme au service des territoires et donne lecture des statuts du Syndicat Mixte Numérian ainsi que des conditions d'adhésions.

A titre d'exemple, le Théâtre de Privas fait appel à Numérian comme opérateur pour la dématérialisation des actes budgétaires et administratifs.

Pour les établissements publics, tels que la Régie autonome personnalisée du Théâtre de Privas, la cotisation annuelle à Numérian se calcule sur la base du nombre d'équivalent temps plein. La cotisation annuelle du Théâtre de Privas se chiffrerait donc à 600€ pour 11 à 19 agents.

L'adhésion ouvre droit à :

- Un accès gratuit aux services dits « de base » (qui ont vocation à évoluer toujours favorablement aux adhérents en nombre de services prévus et en qualité de services).
- Un accès à l'ensemble du catalogue de services, autres que les services « de base ».

Il est précisé que les non-adhérents souhaitant bénéficier de ce catalogue de services se voit appliquer une majoration de 50%.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ses membres :

- D'adhérer au Syndicat Mixte Numérian,
- Charge Mme la Présidente de faire une demande d'adhésion auprès de Monsieur le Président du Syndicat Mixte Numérian.

La Présidente certifie le caractère exécutoire de ces actes.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, et an tel que dessus,

Pour expédition conforme,

Fait à Privas, le 4 juin 2025

La Présidente,

Véronique CHAIZE

